



**Marc FORESTIER**

**P**HILIPPE **C**APARROS **D**EVELOPPEMENT

## **ADPE**

**Association pour le développement du  
Pays-d'Enhaut  
La Ray - 1660 Château-d'Oex**

## **ARDA**

**Association régionale pour le  
développement du district d'Aigle  
Ch. de la Mêlée 12- 1860 Aigle**

Etude de diversification touristique

### **Diagnostic - Rapport final**

Lyon-Ecully, 6 juillet 2004  
M10956/BGU-A256R-RA.doc/sot

#### **ADPE - ARDA**

Mr Nicollier, Président  
Mr Pasche, Chef de projet

#### **Bernadette Guyon-Benoite**

bernadette.guyon-benoite@algoe.fr  
Tél ++ 33 (0)4 72 18 12 00

#### **Antonio Turiel**

serec.laus@gve.ch  
Tél ++ 41 (0)21 311 24 64

#### **Marc Forestier**

marcforestier2@wanadoo.fr  
Tél ++ 33 (0)3 84 41 20 26

#### **Philippe Caparros**

phvdev@club-internet.fr  
Tél ++ 33 (0) (0)1 45 40 84 29

*Assistante :*

*sophie.tholly@algoe.fr  
Tél ++ 33 (0)4 72 18 12 34*

---

# S O M M A I R E

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Le territoire concerné</b>	<b>4</b>
1.1. Les Alpes vaudoises dans leur contexte élargi	4
1.2. Les Alpes vaudoises dans leur contexte restreint	7
<b>2. Approche territoriale</b>	<b>9</b>
2.1. Typologie des communes	9
2.2. Approche démographique	10
2.3. L'occupation du sol	12
2.4. Activités économiques	14
2.5. Accessibilité et déplacements	19
2.6. Patrimoines bâti et naturel	25
2.7. La vision des municipalités et des habitants	31
<b>3. Analyse de la demande</b>	<b>34</b>
3.1. Les comportements des clients	34
3.2. Les couples produits - marchés	42
3.3. Conclusion sur l'analyse de la demande	49
<b>4. Analyse de l'offre</b>	<b>51</b>
4.1. Capacité d'accueil. Hébergements et niveaux de performance	51
4.2. Les domaines skiables	63
4.3. L'événementiel	76
4.4. Bilan organisationnel	77
<b>5. Conclusion</b>	<b>81</b>
<b>6. Annexes</b>	<b>83</b>
6.1. Occupation du sol	83
6.2. Bibliographie	84
6.3. Liste des personnes ressources rencontrées	88
6.4. Membres de la communauté d'intérêt et du comité de pilotage (COPIL)	90

---

## Introduction

**L'étude de diversification touristique des Alpes vaudoises** a été lancée par l'Association pour le développement du Pays-d'Enhaut (ADPE), l'Association régionale pour le développement du district d'Aigle (ARDA) et les communes directement concernées de concert avec les services de l'économie et de l'aménagement du territoire du canton de Vaud en réponse aux difficultés que connaissent les stations de montagne. Préalablement, une étude a été conduite sur la gestion à moyen terme des remontées mécaniques, parallèlement à une étude conduite sur Gstaad / Glacier 3000.

L'objectif est de définir une **politique touristique** pour les régions concernées avec :

- Une stratégie reposant sur un diagnostic portant à la fois sur les questions touristiques et sur les questions d'aménagement du territoire
- La délimitation de pôles touristiques cohérents avec la typologie du Plan directeur cantonal
- Les éléments de base du volet touristique du Plan directeur cantonal
- L'identification des domaines prioritaires d'investissements pour les 10 ans à venir

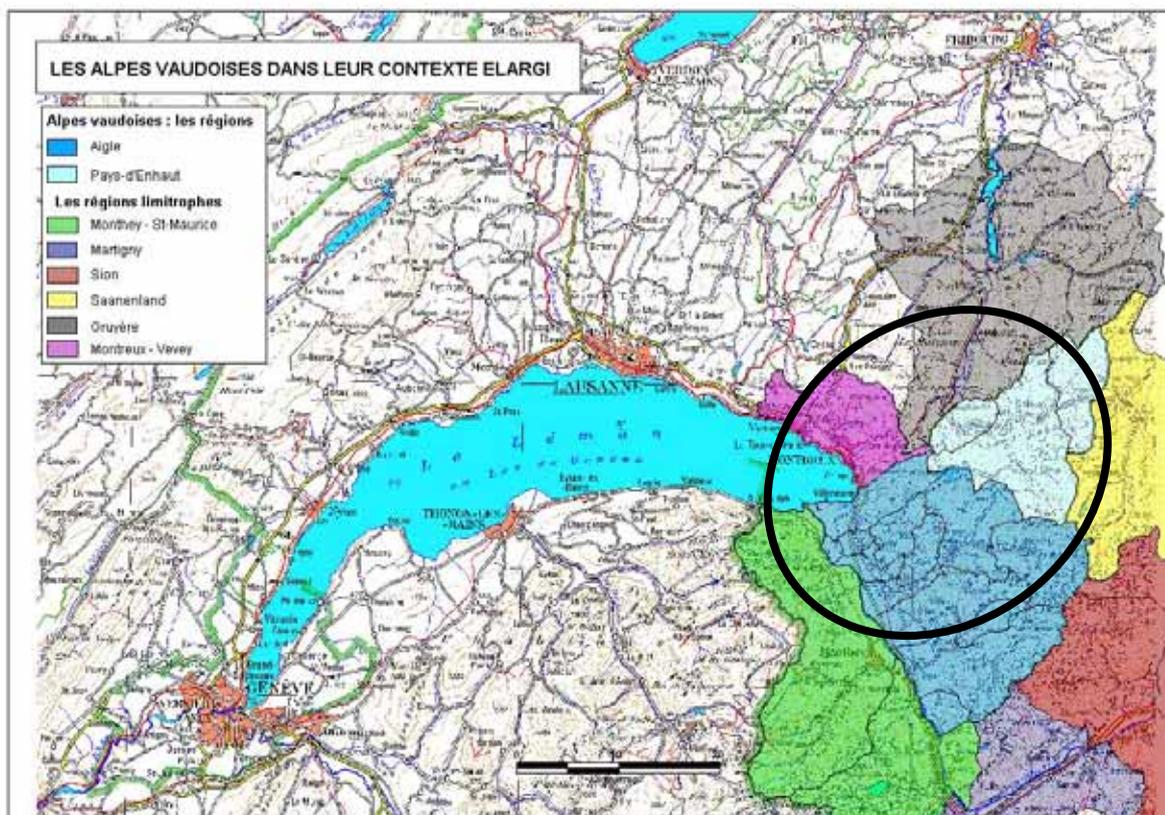
Ce rapport concerne la **première phase de cette étude** : le diagnostic. Il a été établi sur la base :

- De la documentation existante
- D'entretiens conduits avec les principaux acteurs du territoire<sup>1</sup>
- Des réactions du Comité de pilotage réunis les 10 décembre 2003 et 18 février 2004
- La discussion avec la Communauté d'Intérêt du 22 mars 2004.

<sup>1</sup> La majorité des membres de la Communauté d'intérêt a été rencontrée par les consultants. Ceux qui ne l'ont pas encore été le seront soit individuellement soit dans les réunions des groupes d'acteurs prévues dans la phase d'élaboration de la stratégie.

## 1. Le territoire concerné

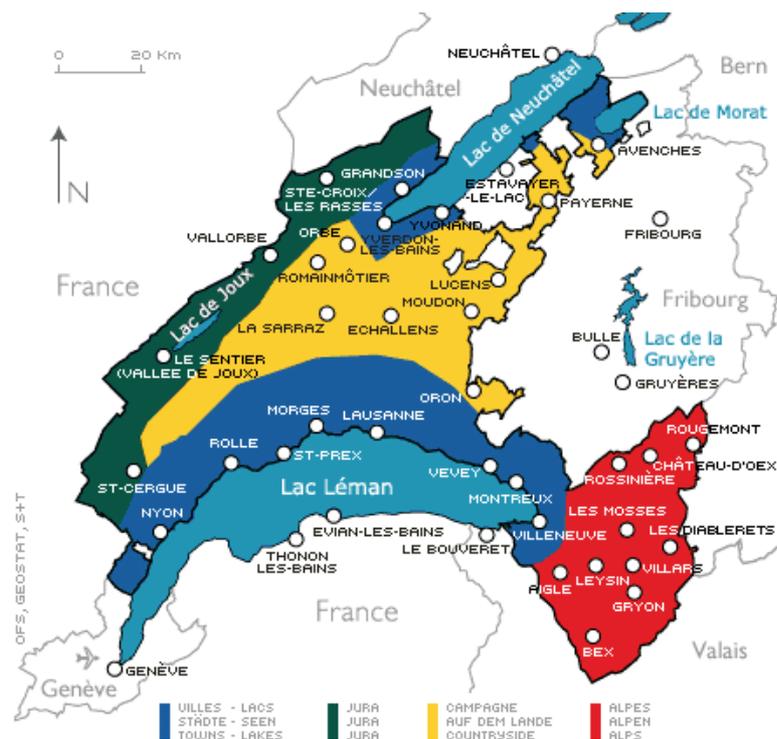
### 1.1. Les Alpes vaudoises dans leur contexte élargi



Situées à l'extrême est du canton de Vaud, les Alpes vaudoises sont limitrophes des régions, au nord, de la Gruyère (FR), à l'est du Saanenland (BE) et de Sion (VS), au sud-est, de Martigny (VS), au sud de Monthey-St-Maurice (VS) et à l'ouest de Montreux-Vevey. Le territoire concerné par la présente étude englobe deux districts, celui d'Aigle et du Pays-d'Enhaut. Il est important de noter que le district d'Aigle forme avec la région valaisanne de Monthey-St-Maurice, le Chablais, qui a aussi son pendant en France voisine. Les Chablais vaudois et valaisan forment l'OIDC (Organisme Intercantonal de Développement du Chablais), reconnu comme région LIM au niveau fédéral, au même titre que le Pays-d'Enhaut. Par ailleurs, toutes les régions limitrophes des Alpes vaudoises sont également reconnues LIM, à l'exception de Montreux-Vevey.

La région, et plus particulièrement le Pays-d'Enhaut, entretient des relations privilégiées avec le Saanenland. D'une part physiquement, à travers une liaison ferroviaire (MOB, Montreux-Oberland bernois le long du bassin versant de la Sarine, Rougemont) et deux routières, l'une en parallèle du chemin de fer et l'autre par le Col du Pillon (Les Diablerets). D'autre part historiquement et fonctionnellement, essentiellement avec le Pays-d'Enhaut, en ce qui concerne la complémentarité de l'offre touristique avec Gstaad et de lieu de résidences secondaires pour les usagers de cette station.

Comme cadre de référence et par souci de simplification, nous utiliserons le découpage par régions et regroupements communaux utilisés par l'OTV pour promouvoir les différents atouts des régions vaudoises. Cette typologie territoriale distingue quatre régions aux spécificités bien distinctes : il s'agit des "Villes-Lacs", de la "Campagne", du "Jura" et des "Alpes".



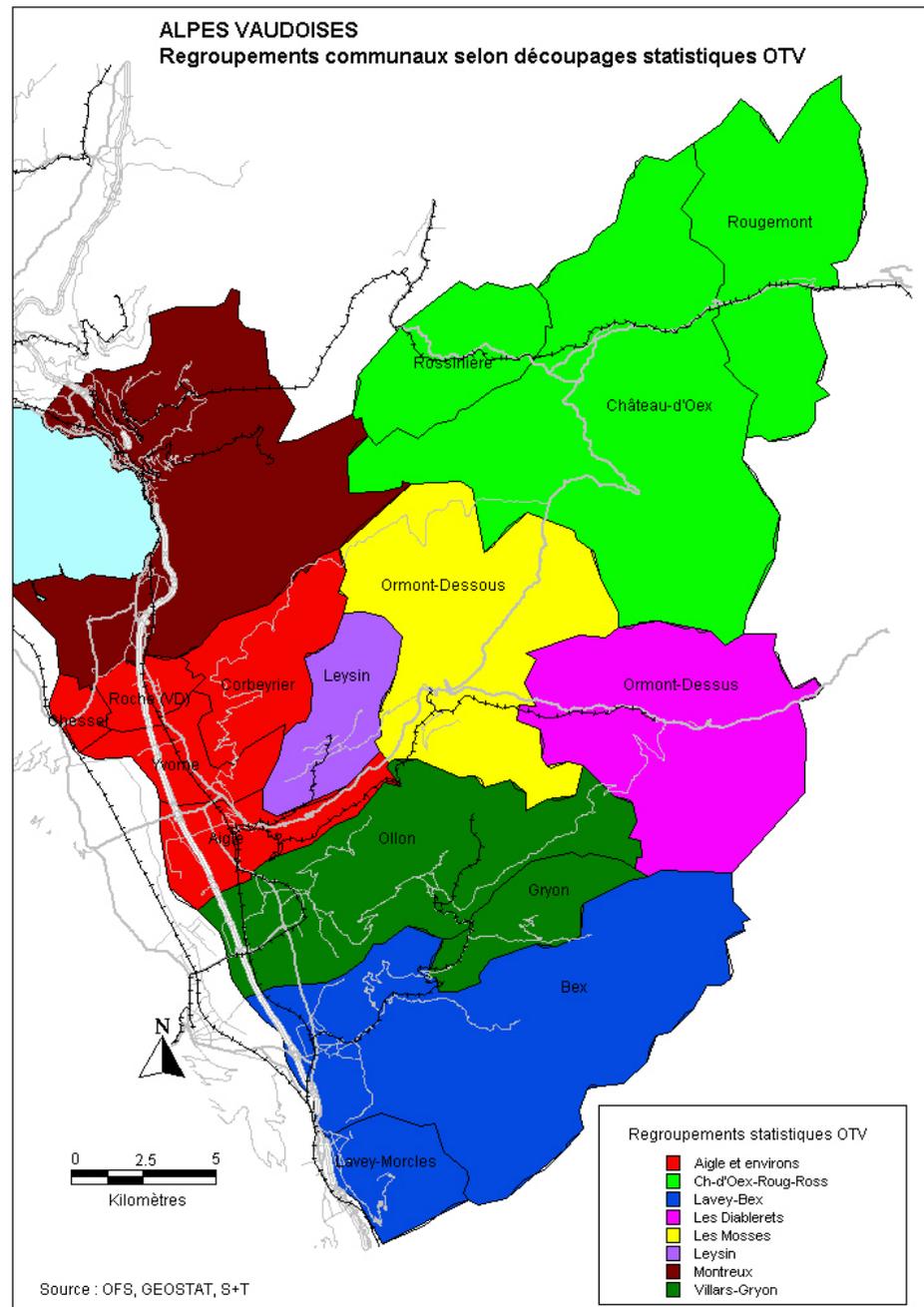
---

La région "Alpes" de l'OTV se compose de sept plates-formes touristiques qui, pour des besoins statistiques, correspondent à sept regroupements communaux. Un regroupement reprend tout le district du Pays-d'Enhaut avec ses trois communes : Rossinière, Château-d'Oex et Rougemont, et les six autres concernent douze des quinze communes du district d'Aigle. En effet, Villeneuve, Rennaz et Noville sont rattachées à "Montreux et environs". Pour les Alpes vaudoises, "Aigle et environs" se compose des communes d'Aigle, Corbeyrier, Roche, Chessel et Yvorne; "Lavey-Bex" des communes de Bex et Lavey-Morcles, "Villars-Gryon" des communes d'Ollon et de Gryon, "Leysin" de la commune de Leysin, "Les Mosses" de la commune d'Ormont-Dessous<sup>2</sup> et "Les Diablerets" de la commune d'Ormont-Dessus.

<sup>2</sup> L'entité "Les Mosses - La Lécherette", ainsi définie par l'OTV, qui fait sens d'un point de vue touristique, ne correspond aussi plus exactement au découpage statistique de la commune d'Ormont-Dessous (qui comprend également La Forclaz et qui ne comprend pas La Lécherette, incluse dans le regroupement du Pays-d'Enhaut).

## 1.2. Les Alpes vaudoises dans leur contexte restreint

Les communes ont été regroupées par découpage statistique OTV dans un souci de logique géographique et de produits.



---

Les Alpes vaudoises et la Riviera se caractérisent par la diversité des paysages et des éléments qui les structurent. On peut identifier, à moyenne échelle, quatre grands types de composantes territoriales ou entités géographiques, définies selon leurs situations et différences relatives notamment à leur logique d'agencement spatial, d'organisation et d'utilisation du sol.

1. **La plaine du Rhône**, espace fortement urbanisé, où se côtoient équipements, infrastructures (réseaux routiers et ferroviaires d'importance nationale) et agriculture intensive et où la localisation de pôles de développement rend la pression sur l'utilisation forte; nous y trouvons notamment l'agglomération de Monthey-Aigle.
2. **Le lac Léman et ses rives**, jusqu'à Montreux, aux aspects naturels et de lieu de détente et de loisirs, où l'équilibre entre une mise en valeur des paysages lacustres attractifs, l'environnement et la fréquentation touristique, est recherché.
3. **Les coteaux et les vallées**, caractérisés par des centres touristiques d'altitude (stations), autour desquels se développe un tourisme intensif (domaines skiables), par des villages typés et une agriculture de montagne; nous y trouvons les stations de Leysin, Villars-Gryon, Les Diablerets et Les Mosses/La Lécherette et le Pays-d'Enhaut avec Château-d'Oex comme centre régional.
4. **Les alpages et les sommets**, caractérisés par une urbanisation minimale liée à une activité agricole saisonnière et par une forme reconnue de protection de la nature et du paysage.